

**REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT
DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-
PARENTS**



2019-2020

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

ZI DU CHEMIN VERT – 17780 SOUBISE

05 46 83 76 93

www.seji.fr

Le présent règlement est à lire et à signer par les responsables légaux de l'enfant

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU SEJI **P.3**

II - PRESENTATION DU LAEP **P.3**

A – DEFINITION

B – OBJECTIFS

III – FONCTIONNEMENT **P.3**

A – L'EQUIPE

B – MODALITES D'ACCES

C – DEROULEMENT

IV – LE REGLEMENT INTERIEUR **P.5**

I - PRESENTATION DU SEJI

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) est porteur de la compétence enfance jeunesse.

Le SEJI a créé un Lieu d'Accueil Enfants-Parents afin de compléter son action sur la Petite Enfance et répondre ainsi aux objectifs du Projet Educatif Local (PEL).

II - PRESENTATION DU LAEP

A – DEFINITION

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace ouvert aux parents (ou toutes personnes en charge de l'enfant) sous le principe d'anonymat, accompagnés de leurs enfants de 0 à 6 ans. Les futurs parents sont les bienvenus.

Des professionnels, tenus par le « secret professionnel » sont présents pour échanger autour de la fonction parentale, de l'éducation et du développement de l'enfant. Le LAEP n'a aucune visée thérapeutique.

Cet espace consiste à lutter contre l'isolement social que peuvent ressentir les parents dans l'éducation d'un jeune enfant.

Des ateliers sont proposés en libre accès et sont gratuits :

VILLE	ADRESSE	TELEPHONE	HORAIRES
SOUBISE (17780)	5 rue Victor Hugo	05.46.83.76.93 05.46.84.19.50	Mardi (périodes scolaires) de 9h00 à 12h00

B – OBJECTIFS

Les objectifs fixés sont :

- Favoriser l'échange entre parents et professionnels
- Accueillir chaque famille dans le respect de son histoire (confidentialité)
- Accueillir tout enfant de 0 à 6 ans
- Rompre l'isolement des familles, créer un lien social
- Valoriser et accompagner le parent dans son rôle
- Socialiser l'enfant dans un lieu adapté et sécurisé

III – FONCTIONNEMENT

A – L'EQUIPE

Le LAEP est encadré par une équipe d'accueillantes professionnelles, qui respecte le « secret professionnel ».

L'équipe d'accueillantes est accompagnée par le Coordinateur du SEJI. Elle est soutenue ponctuellement par l'intervention d'une psychologue conventionnée avec le SEJI.

L'équipe accueillante est constituée de :

- 1 auxiliaire de puériculture,
- 1 Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF),
- 1 agent diplômé de la Petite enfance.

Des professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales sont invités aux bilans trimestriels.

B – MODALITES D'ACCES

Les modalités d'accès sont les suivantes :

Quand ?	Tous les mardis de 9h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)
	Calendrier disponible sur le site du seji.fr
Où ?	Accueil de loisirs de SOUBISE - 5 rue Victor Hugo
Comment ?	Sans rendez-vous, l'accès est libre et gratuit
	Maximum de 10 familles en simultané avec leur(s) enfant(s)
	Le respect doit être instauré par tous et pour tous. Aucun comportement violent ou déplacé ne pourra être accepté.
	Les enfants (ou parents) porteurs de maladie contagieuse se verront l'accès refusé.
	L'utilisation du téléphone portable ou tout autre appareil à ondes électromagnétiques est interdite au sein de l'accueil.
	La prise de photos est interdite.
Les parents doivent apporter le change nécessaire pour leur enfant. Une table à langer est accessible dans les locaux.	

C – DEROULEMENT

Le LAEP se déroule de manière suivante :

- En raison de son accès libre et gratuit, les parents sont libres de venir et partir selon leurs envies,
- Les enfants restent sous la responsabilité des parents,
- Le matériel pédagogique adapté est installé en libre accès pour les enfants sur différents espaces (lecture, création, motricité, construction),
- Un espace « bébé » est réservé aux enfants non marcheurs,
- Pour des raisons d'hygiène, le port d'une paire de chaussons propres est demandé à tous les participants,
- Les poussettes doivent rester à l'extérieur,
- Les familles sont invitées à jouer avec leur(s) enfant(s),
- Les participants peuvent collaborer au rangement du matériel à la fin de l'atelier,
- L'équipe d'accueillantes sera disponible pour chaque famille, tout en garantissant le respect de confidentialité.

IV – LE REGLEMENT INTERIEUR

Votre enfant sera prochainement accueilli lors des ateliers du « Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

Cet espace, composé de professionnels de la Petite Enfance, est ouvert aux parents ou futurs parents.

Ce règlement a pour vocation de définir les règles de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents auxquelles nous vous demandons de bien vouloir vous conformer.

Chaque famille s'engage à prendre connaissance et à respecter ce règlement intérieur.

COUPON A REMETTRE A LA STRUCTURE

Règlement de fonctionnement du « Lieu d'Accueil Enfants-Parents »
Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

Madame, Monsieur

Responsable (s) légal (aux) de l'enfant

Certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » et en accepte(nt) les modalités.

Fait à.....

Le..... /...../.....

Signature des parents
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)